



CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES

**SERVICE : RESSOURCES HUMAINES
- FORMATION**

SEANCE DU : 15 décembre 2025

DELIBERATION N° : 7

RAPPORTEUR : Mme Véronique RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes, et son article L. 332-8 2°),

Le tableau des emplois doit être modifié afin de tenir compte, comme chaque année, des prévisions d'avancements de grade et de promotion interne de la commune et de l'intégration d'agent dans la fonction publique territoriale. Il est donc nécessaire de créer les emplois concernés et de supprimer les emplois d'origine.

Aussi, la commune a proposé un agent à la promotion interne au grade de Chef de Service de Police Municipale. Après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B gérée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, il a été inscrit sur liste d'aptitude. Il est ainsi proposé de le nommer à compter du 1^{er} janvier 2026 au grade de Chef de Service de Police Municipale, de créer l'emploi correspondant et supprimer celui d'origine.

Création :

Intitulé du poste	Service	Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes créés	Date de création
Responsable du service de Police Municipale	Police Municipale	Chef de Service de Police Municipale	1 temps complet	01/01/2026

Suppression :

Intitulé du poste	Service	Grade(s) concerné(s)	Nombre de postes supprimés	Date de suppression
Responsable du service de Police Municipale	Police Municipale	Brigadier-Chef Principal	1 temps complet	01/01/2026

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable le 26 novembre 2025.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 5 décembre 2025.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création et la suppression des emplois visés aux dates indiquées.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026 et le seront aux suivants.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : M. Jean PATRAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, M. Rémi NOEL, Mme Stéphanie LIIRI, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Aurélie MOTEL, M. Christian REGNIER, Mme Mireille HINZELIN, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE et M. Jean PATRAS.

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Axel FRANCOIS et M. Claude VAUTHIER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Sandrine LAVAL avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE

M. Patrick PECHINE avait donné pouvoir à M. William LOMBARD

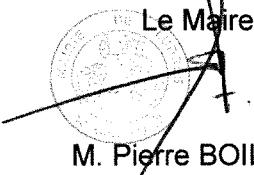
Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON

M. Benoît PICARD avait donné pouvoir à M. Xavier DUSSAULX.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 décembre 2025

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



M. Pierre BOILEAU